Déneigement des trottoirs

Conformément à l'arrêté municipal de votre commune, **les propriétaires, locataires ou syndics de copropriété peuvent voir leur responsabilité engagée si un piéton se blesse en glissant sur le trottoir.**

Dégagez la neige

- **Enlevez ou faites enlever la neige sur le trottoir** devant votre habitation sur une largeur de 2 m minimum.
- Attention veillez à **entasser la neige de telle façon que les bouches d'incendie, les caniveaux et les puisards restent dégagés.**

Sécurisez

- **L'épandage de sel ou du sable** (quelques poignées suffisent) **est nécessaire sur sol glissant.**
- Attention **l'épandage de sel est interdit sur les trottoirs, terre-pleins et places plantés d'arbres et à proximité des monuments.** Dans ce cas l'utilisation de sable est préconisée.

→ Retrouvez les conseils pratiques pour le déneigement des trottoirs sur **www.strasbourg.eu**



Strasbourg.eu
eurométropole

Nos moyens pour déneiger les 1 800 km de voies sur l'Eurométropole de Strasbourg

Les agents de l'Eurométropole de Strasbourg et des communes, des agriculteurs et prestataires veillent à l'entretien hivernal des voies publiques pour vous assurer une sécurité optimale.

- **Près de 400 personnes** mobilisées en cas de risques,
- **119 véhicules équipés** pour le service hivernal.



Welcome Byzance 2017

SE RENSEIGNER

Mairie ou site internet de votre commune

Eurométropole de Strasbourg
www.strasbourg.eu
03 68 98 50 00

Infos trafic et interventions en temps réel
www.strasbourg.eu ou sur l'appli StrasApp

Météo France
Prévisions départementales:
www.meteofrance.com

Allo CTS renseignements BUS/TRAM
03 88 77 70 70
www.cts-strasbourg.eu

Association CADR67
03 88 75 17 50
www.cadr67.fr

Strasbourg.eu
eurométropole

Action **environnement préservé**

Eurométropole de Strasbourg

Circuler en hiver, **priorité à la prudence !**

Suivez nos interventions en temps réel sur **strasbourg.eu** ou sur **l'appli StrasApp**



Viabilité hivernale → 1er novembre au 31 mars

L'abus de salage est dangereux !

Le salage des rues est effectué dans un souci de préservation de l'environnement. L'épandage est limité aux seuls événements à risque et en hiérarchisant les chaussées.

Le sel et l'environnement

Le sel dégrade les sols et les chaussées. Il affaiblit les végétaux et altère la qualité des milieux humides. Il nuit aux performances de traitement des stations d'épuration.

Salage différencié

Le salage différencié consiste à adapter les interventions selon l'intensité de l'évènement météorologique, la fréquentation et le type de voie.

Des interventions priorisées

- → Les axes vitaux sont traités 24h/24 et 7j/7.
- → Les routes les plus fréquentées, sont traitées dès 3h du matin.
- → Les voies résidentielles moins fréquentées et pistes cyclables sont traitées en journée uniquement en cas de forte neige ou de verglas.

Consultez la carte des priorités d'intervention sur **strasbourg.eu**

- Même après le passage des engins de déneigement, la chaussée peut rester glissante. Il convient donc de rester prudent.
- L'efficacité du sel est plus faible par températures négatives et sur les routes et les pistes cyclables peu fréquentées.

Piétons, cyclistes, automobilistes, adoptez les bons réflexes !

Anticipez les déplacements



Renseignez-vous sur la météo et l'état des routes.



Privilégiez les transports en commun dont le réseau est déneigé prioritairement.



Adaptez votre itinéraire en conséquence et **prévoyez des temps de trajet plus longs.**



En cas de verglas, évitez d'utiliser les 2 roues, qu'ils soient motorisés ou non.

Préparez-vous



- → **Privilégiez des chaussures adaptées** aux conditions hivernales.
- → Protégez-vous du froid de la tête aux pieds.



Vérifiez le bon état des équipements obligatoires de votre vélo :

- → **l'éclairage** et la sonnette,
- → **les réflecteurs** pour être bien vu,
- → **les freins** pour faire face aux situations d'urgence, plus fréquentes en cas de neige ou de verglas.

Portez un gilet réfléchissant. Il est obligatoire hors agglomération la nuit et recommandé pour tous vos déplacements.



- → **Vérifiez les pneus, la batterie, les essuie-glaces, les freins et l'éclairage**
- → **Équipez-vous d'un jeu de chaînes, chaussettes à neige voire de pneus neige**

LES PNEUS NEIGE :

En France, ne sont pas obligatoires, sauf sur certaines routes de montagne, mais vivement recommandés.

En Allemagne, les automobilistes doivent disposer d'équipements adaptés aux conditions climatiques. Le non-respect de ces dispositions peut être sanctionné d'une amende et influer sur la détermination des responsabilités en cas d'accident.

Soyez prudents



Attention aux risques de chute. Restez vigilants.



- → Respectez scrupuleusement la signalisation et le code de la route,
- → Dosez vos freinages et abstenez-vous de coups de guidon brusques,
- → Évitez de circuler, de tourner et de freiner sur les bandes de marquage.



Dégivrez soigneusement votre pare-brise, ainsi que les vitres latérales et arrières. Enlevez la neige accumulée sur votre voiture, y compris sur le capot.

Adoptez une conduite préventive :

Sur chaussée glissante, les réactions de votre véhicule peuvent vous surprendre.

- → **Anticipez vos freinages,**
- → **Évitez les accélérations brutales,**
- → **Ne donnez pas de coups de volant brusques,**
- → **Augmentez les distances de sécurité,**
- → **Adaptez votre vitesse.**

Ne doublez pas les engins de déneigement et facilitez leur passage.



Stationnez votre véhicule de manière à ne pas gêner la circulation des chasse-neige.